

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2006

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2006 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2006

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire

**Présents :** Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, André HABERLI, Marielle PAILLARD, Patricia PILLON, Mario ZAFFINO.

**Ont donnés procuration :** Patricia AUBERTHIER (procuration à Patricia PILLON), Martine CARMINATI (procuration à Mario ZAFFINO).

**Absents excusés :** Christine CHUTEAUX, Claire-Lise GUILLON.

**Absents :** Alain BELLINA.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN

**Date de convocation :** 3 octobre 2006

Monsieur Georges DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2006 :**  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Madame Carminati.

### **Délibération n°41-2006**

**Objet :** Octroi de gratifications aux employé(e)s communaux à l'occasion de certains évènements.

Monsieur le Maire explique qu'il est d'usage d'octroyer aux employé(e)s communaux des gratifications à l'occasion de certains évènements professionnels (départ en retraite, mutation), ou familiaux (naissance, mariage). Afin de régulariser cette pratique, il demande au Conseil Municipal de délibérer sur ses modalités.

Il propose donc les modalités suivantes :

- **Bénéficiaires :** ensemble des employés communaux qu'ils soient de catégories A, B ou C, titulaires, stagiaires ou en contrat, à temps complet, non complet ou partiel ;
- **Evènements justifiant l'octroi des gratifications :**
  - Évènements professionnels : départ de la commune, départ en retraite,
  - Évènements familiaux : mariage de l'employé(e), naissance d'un enfant de l'employé(e) ;
- **Type et valeur de la gratification :** gratification en nature ou sous forme de « bon cadeau » d'une valeur maximale de 300 € par personne et par évènement
- **Conditions d'octroi :** décision individuelle du Maire qui appréciera librement le type et la valeur de la gratification dans les limites fixées ci-dessus, en respectant un principe d'équité en fonction du type d'évènement.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'octroi de gratifications aux employés communaux à l'occasion de certains évènements, selon les modalités suivantes :

- **Bénéficiaires :** ensemble des employés communaux qu'ils soient de catégories A, B ou C, titulaires, stagiaires ou en contrat, à temps complet, non complet ou partiel ;
- **Evènements justifiant l'octroi des gratifications :**
  - Évènements professionnels : départ de la commune, départ en retraite,
  - Évènements familiaux : mariage de l'employé(e), naissance d'un enfant de l'employé(e) ;
- **Type et valeur de la gratification :** gratification en nature ou sous forme de « bon cadeau » d'une valeur maximale de 300 € par personne et par évènement
- **Conditions d'octroi :** décision individuelle du Maire qui appréciera librement le type et la valeur de la gratification dans les limites fixées ci-dessus, en respectant un principe d'équité en fonction du type d'évènement.

**Débat :** André HABERLI précise qu'avant toute décision individuelle, il informera le Conseil Municipal du projet d'attribution. Patricia PILLON souhaiterait que l'on s'assure de maintenir une certaine équité entre tous les employés. Bernadette GENDRA précise que les 300 € représentent une valeur maximale et que dans la plupart des cas ce plafond ne sera pas atteint. André HABERLI pense que cette rédaction donne des garanties au Conseil Municipal sans pour autant être trop contraignante. Georges DALLEMAGNE est d'accord mais souligne qu'un même évènement devra entraîner une gratification de valeur similaire quel que soit l'employé concerné. André HABERLI rappelle que ce principe d'équité est déjà appliqué. Il propose de préciser la rédaction de la délibération en ce sens. La délibération sera rédigée ainsi : « [...] **Conditions d'octroi :** décision individuelle du Maire qui appréciera librement le type et la valeur de la gratification dans les limites fixées ci-dessus, en respectant un principe d'équité en fonction du type d'évènement ». **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## Délibération n° 00-2006

### **Objet : Dénomination de l'Équipement à vocation sportive et socioculturelle.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de donner un nom au nouveau bâtiment à vocation sportive et socioculturelle.  
Le nom soumis au vote est le suivant : \_\_\_\_\_.

### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, ajourne ce débat.**

**Débat** : André HABERLI demande à chacun de faire des propositions concernant la dénomination du Bâtiment à vocation sportive et socioculturelle. Il souhaiterait l'annoncer lors de l'inauguration. Pour sa part, il se déclare plutôt favorable à la dénomination « Espace Sanfely », en raison de sa simplicité et de sa signification (nom originel du lieu). Georges DALLEMAGNE propose de rendre hommage à un Challaisien célèbre en baptisant ce monument « Jean Antoine Lépine », célèbre horloger du roi au 18<sup>ème</sup> siècle, et l'un des maîtres de la tradition horlogère. Cela permettrait de valoriser l'image de Challex à travers ce personnage et son œuvre. Il retrace brièvement le déroulement de la vie et de la carrière de ce personnage. En conclusion il précise que si le Conseil municipal ne retenait pas sa proposition pour le nouveau bâtiment, il souhaiterait que l'on envisage de baptiser ainsi l'école de Challex. Bernadette GENDRA et Marielle PAILLARD pensent que ce nom conviendrait mieux à un bâtiment culturel ou à l'école. Georges DALLEMAGNE demande quelle est la signification précise du mot « Sanfely ». Il pense que la Conseil ne devrait pas se précipiter, et prendre le temps de faire quelques recherches. Anna DOUDOU propose de demander à Monsieur MALGOUVERNE s'il connaît l'origine de ce nom de lieu. Elle propose quant à elle de faire preuve d'un peu d'originalité en appelant le bâtiment « La Turbine » (cela donne un impression d'intense activité et de mouvement qui lui semble bien convenir à ce bâtiment). Elle ajoute que l'on pourrait également y installer la turbine du barrage offerte par la SFMCP. Pierre DUMAREST répond qu'il lui paraît difficile d'installer la roue vers le bâtiment, en raison de la nature du sol et des difficultés de transport. Patricia PILLON souhaite que l'avis de la population soit pris en compte. André HABERLI propose de remettre la décision à plus tard et demande à la Commission Communication de lancer une consultation dans le prochain Petit Challaisien.

Pierre DUMAREST quitte la salle à 19h35. Il revient à 19h45.

### **Choix de l'emplacement de la turbine offerte par la SFMCP**

André HABERLI explique qu'il a trouvé un accord avec la SFMCP afin d'installer ce volumineux objet sur le terrain de la SFMCP à proximité du carrefour entre la route de la Plaine et le Chemin du Moulin. La livraison est à la charge de cette société, la commune devant quant à elle réaliser les travaux de construction du socle pour un coût de 7200 € : ils seront effectués par un maçon, les employés communaux n'ayant pas le temps de les réaliser dans le délai imparti, soit avant la fin du mois d'octobre. La livraison devrait intervenir dans la deuxième quinzaine de novembre. Patricia PILLON et Bernadette GENDRA trouvent que c'est un cadeau empoisonné pour la commune et regrettent qu'avant d'accepter nous n'ayons pas mieux évalué le coût. Pierre DUMAREST précise que d'effectuer les travaux en interne n'aurait de toute façon pas permis de réaliser des économies substantielles. Marielle PAILLARD demande si la Commune de Pougny fait face aux mêmes difficultés. André HABERLI répond par l'affirmative en précisant que pour eux le coût des travaux est probablement plus élevé en raison de l'emplacement qu'ils ont retenus. Il demande si réduire l'inclinaison de la roue permettrait de faire des économies. Pierre DUMAREST répond par la négative : l'inclinaison optimale, d'un point de vue financier et esthétique est de 22.5 degré. Bernadette GENDRA note qu'il faut faire quelque chose de joli. Pierre DUMAREST demande que l'on situe précisément l'ouvrage à construire sur plan et sur place. Bernadette GENDRA demande si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. André HABERLI et Georges DALLEMAGNE répondent qu'il faudra probablement une déclaration de travaux. Bernadette GENDRA dit qu'il faudra prévoir de prendre une décision modificative lors du prochain conseil municipal. Marielle PAILLARD s'étonne que le budget 2006 n'ait rien prévu alors que les travaux lui semblaient avoir été annoncés longtemps à l'avance. Pierre DUMAREST confirme que les travaux avaient bien été annoncés, mais que la SFMCP pensait réaliser son programme de renouvellement des turbines du barrage en 2007. André HABERLI rappelle que nous devons aller au plus vite.

### **Inauguration du Bâtiment à vocation sportive et socioculturelle du 14/10/2006**

André HABERLI rappelle qu'il est indispensable que tous les élus soient présents à cette manifestation pour aider à la mise en place et au service. Il rappelle la liste des tâches et fixe le rendez-vous le samedi matin à 11h. Bernadette GENDRA récupèrera les mignardises chez le boulanger, ainsi que ce qui est entreposé à la mairie. Pierre DUMAREST organisera le stationnement. Georges DALLEMAGNE accueillera les personnalités. Mario ZAFFINO recevra le traiteur à 13h. Marielle PAILLARD se chargera de prendre les photos de la cérémonie.

Concernant le stationnement, les places situées vers la mairie, la salle des fêtes et sur la rue de la Craz seront réservées aux personnalités et aux musiciens de la Lyre. Patricia PILLON demande qui a été invité. André HABERLI répond que des invitations ont été envoyées au député, au sénateur, au président du Conseil général, au Sous préfet, au président du District de Football, aux présidents et aux membres des associations, aux entreprises qui ont participé aux travaux. La population est également conviée. André HABERLI rappelle le déroulement de la cérémonie : 1) Défilé depuis la mairie, accompagné par la Lyre, 2) Arrivée sous la Halle et coupe du ruban, 3) Discours, 4) Visite des locaux, 5) Démonstration de Skate, 6) Ouverture du buffet.

En cas de pluie, tout se déroulera à l'abri.

Marielle PAILLARD demande quand les abords du bâtiment du Parc seront nettoyés. Pierre DUMAREST répond que c'est programmé pour vendredi.

## **Interruption de séance à 20h20. Reprise à 20h25.**

### **Présence postale à Challex**

La question est la suivante : suite à la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste de Challex à trois heures par semaine, la commune doit-elle envisager d'installer une Agence postale à la Mairie ?

André HABERLI rappelle que des contacts avaient été pris avec la Maison de Retraite Les Cyclamens pour l'installation d'un Point Poste ou d'une Agence postale dans leurs locaux. Celle-ci aurait reçu la somme de 800 €/mois de la Poste, et demandait en plus à la commune le versement mensuel de 500 €. Cela devait couvrir les frais de recrutement d'une personne.

Si la commune décide d'installer une Agence postale dans les locaux de la mairie, elle devra conclure un contrat de 9 ans avec la Poste, percevra mensuellement la somme de 800 € (permettrait de couvrir l'augmentation du temps de travail de l'un des agents). L'ensemble du matériel lui serait mis à disposition (matériel informatique notamment, connexion au réseau). Georges DALLEMAGNE précise que le système de sécurité de la mairie a été jugé suffisant puisque nous disposons d'un coffre et d'une alarme. Bernadette GENDRA demande quelles seront les compétences de cette agence. Anna DOUDOU demande s'il y a des contraintes en terme d'horaires d'ouverture. Georges DALLEMAGNE répond qu'il y a un nombre minimal d'heures d'ouverture (entre 40 et 60 heures/mois). André HABERLI lit la liste des compétences attribuées à une agence postale : dépôt et retrait de colis et de courriers recommandés, vente de timbres et de prêts à poster, dépôts et retrait de liquidité dans la limite de 300 € par compte et par semaine. Bernadette GENDRA souhaite savoir quelle quantité de travail cela impliquera en dehors des heures d'ouverture. Georges DALLEMAGNE répond que cela sera assez faible puisque les transactions avec la Poste seront informatisées. André HABERLI précise qu'avant de prendre une décision il faudra demander son accord au personnel. Marielle PAILLARD voudrait savoir si les Challaisiens se plaignent des nouveaux horaires du bureau de Poste. Georges DALLEMAGNE répond par l'affirmative : les personnes concernées ne sont pas majoritaires, mais ce sont celles qui ont le plus de difficultés à se déplacer.

Pierre DUMAREST dit qu'il faudra réfléchir à une nouvelle organisation matérielle du secrétariat, afin de gagner de la place.

André HABERLI rappelle qu'il est en désaccord avec le retrait progressif de la Poste. Cependant, dans l'intérêt des challaisiens, il demande si sur le principe, le Conseil Municipal souhaite que l'on étudie le projet de manière plus précise. Il s'agit de réunir les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée.

**La réponse est positive à l'unanimité.**

### **RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

#### **Commission Finances (Bernadette GENDRA)**

Bernadette GENDRA lit les mandats et les titres émis au cours du mois de septembre 2006. Elle présente en outre une situation financière presque définitive concernant la construction du bâtiment sportif, intégrant le coût d'achat des terrains.

### **BATIMENTS SPORTIFS A VOCATION SOCIOCULTURELLE**

#### **RECAPITULATIF INVESTISSEMENTS**

##### **TERRAINS**

##### **de 2001 à 2004**

achat des terrains et frais actes	202902,34
-----------------------------------	-----------

##### **de 2004 à 2006**

##### **TRAVAUX**

travaux EDF sur enfouissements lignes	21753,78
---------------------------------------	----------

travaux	1682127,71
---------	------------

éclairage public parking halle	44927,99
--------------------------------	----------

éclairage boulodrome	13881,21
----------------------	----------

meubles et aménagements intérieurs	9606,75
------------------------------------	---------

---

1772297,44

**TOTAL 1975199,78**

##### **FINANCEMENT**

subvention conseil général	34656,00
----------------------------	----------

subvention amendes de police/PARKING	24179,66
--------------------------------------	----------

aide du district de foot	15000,00
--------------------------	----------

revente des algécos	15000,00
---------------------	----------

subvention SIEA/éclairage public	37413,49
----------------------------------	----------

emprunt CREDIT AGRICOLE	1200000,00
-------------------------	------------

produits financiers	AVANCE SEDA 890,00
---------------------	--------------------

retard travaux donc	intérêt placement emprunt 23084,35
---------------------	------------------------------------

---

**1350223,50**

**propre financement**

de 2001 à 2006

350589,28

**Commission Personnel (A. HABERLI)**

La Commission du personnel s'est réunie le 5 octobre 2006 et a abordé les points suivants :

☞ Horaires de travail des agents techniques : L'organisation du travail des agents techniques est légèrement modifiée et harmonisée. Il a été demandé qu'ils assurent à tour de rôle une permanence les vendredis après-midi jusqu'à 16h30 (concerne seulement les horaires d'été), mais seraient libres un vendredi après-midi sur deux.

☞ Temps travaillé au service technique : la Commission a comparé le temps de travail actuel des agents au temps qu'il serait souhaitable de passer à l'exécution des différentes tâches, soit pour une amélioration de la qualité du travail fourni (nettoyage des rues du village, du cimetière et du parking de l'église), soit en raison de l'accroissement de la charge de travail (notamment nouveaux bâtiments ou nouveaux espaces verts à entretenir). La question du temps nécessaire à l'arrosage est évoquée : il semble excessif et pourrait probablement être réduit par le choix de plantations moins exigeantes en eau et une répartition sur la commune plus rationnelle. La Commission fleurissement devra être saisie de cette question. Un déficit annuel d'environ 1500 heures apparaît, ce qui correspondrait à un poste à temps plein.

Il est fait remarquer que l'embauche d'une 3<sup>ème</sup> personne au technique nécessiterait la nomination d'un responsable du service qui coordonnerait et dirigerait l'activité des agents. Ce poste de responsable pourrait être créé sur le grade d'agent de maîtrise. Le coût total du recrutement d'un agent au même grade que celui de Bruno MATHON, charges et primes comprises, s'élèverait à environ 28 000 €.

Patricia PILLON regrette que le fleurissement soit mis en cause dans cette nouvelle organisation, et l'augmentation de la charge de travail induite par l'entretien d'un nouveau bâtiment. Georges DALLEMAGNE répond qu'il ne s'agit pas de mettre en cause le fleurissement du village, mais de réfléchir à des solutions pour faire des économies de temps, et d'eau notamment (choix des lieux de plantation et des plantes). Il note en outre que la création d'un nouveau poste implique des choix budgétaires dont il faudra parler en Commission finances.

**Commission Bâtiment - Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)**

☞ Nettoyage des fossés : il est en cours et devrait être terminé jeudi.

☞ Eglise : le 12/09, la foudre a endommagé les moteurs et le système de commande des cloches. Tout doit être changé. Le devis s'élève à 5600 € hors taxes. L'assurance devrait prendre en charge ces frais.

☞ Salle des fêtes : Pierre DUMAREST vient de constater qu'il y avait des problèmes électriques, probablement dus au fonctionnement du chauffage.

**Commission Urbanisme (A. HABERLI)****Compte rendu de la Commission du 05/09/2006**

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire</b>		
PC 06J1010 DIONGUE	Maison individuelle Lotissement les Vignes du Parc - lot 5 (POS zone 1NA)	<b>Avis favorable</b> – sous réserve de la fourniture des pièces justificatives demandées. Des échantillons de couleurs devront être fournis à la commune avant mise en place.
PC 06J1011 DUCRET	Box pour des ânes (POS zone UB)	<b>Avis défavorable</b> : non respect de la distance d'implantation du bâtiment par rapport à la limite séparative.
PC 06J1012 BOUZOUZ	6 villas jumelées et 2 immeubles de 20 logements (POS zone 1NA)	Une demande de pièces complémentaires a été faite par la DDE le 23/08/06 (notamment volet paysager, notice de sécurité et d'accessibilité, autorisation de construire du propriétaire, demande de précision sur le nombre de places de stationnement) <b>Problème par rapport au POS</b> : il manque 3 places de stationnement. La surface à construire reste à vérifier (si l'on se fie à ce qui est déclaré, on est conforme, puisque le COS est de 0.40). Le CAUE maintient ses observations concernant l'architecture des bâtiments. Des précisions devront être apportées concernant l'intégration paysagère des bâtiments, notamment par rapport au Château, la

		nature et la couleur des matériaux utilisés en toiture et en façade, ainsi que la végétalisation. Des garanties devront être apportées concernant la voie qui a vocation à desservir l'ensemble de la zone, et concernant la liaison piétonne traversante nord/sud.
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 015-2006 AZOUZ	<b>POS zone UA</b> – 312 route de Mucelle (correctif de la DIA précédente, une parcelle a été ajoutée)	<b>Non préemption</b>
DIA 016-2006 DUCHENE	<b>POS zone UA et UB</b> – 72 rue St Maurice	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
Rendez-vous avec Monsieur GAY		☞ Le Conseil de Monsieur Gay demande un accroissement de la surface constructible, à prendre sur la zone 2AU contiguë. ☞ L'architecte de Monsieur GAY maintient qu'il ne lui est pas possible de réaliser son projet dans le cadre fixé par le projet de PLU. ☞ Monsieur SABBAGH du CAUE démontre, à l'inverse qu'un projet serait réalisable dans les limites fixées (voir croquis joint au présent compte rendu). ☞ Monsieur GAY est informé qu'il pourra rencontrer le commissaire enquêteur et lui présenter ses observations.

### Compte rendu de la Commission du 26/09/2006

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Déclarations de travaux</b>		
DT06J9018 ORANGE	Relais de radiotéléphonie mobile (POS zone NC)	<b>Retrait de la décision de non opposition à travaux</b> – Un recours gracieux a été formé par deux riverains ; les motifs qu'ils invoquent sont suffisants pour justifier un retrait de la décision (hauteur du relais de 30 m, alors que le POS fixe une limite à 15 m).
DT 06J9019 ZIMMERMANN	Installation de vélux en toiture (POS zone UA)	<b>Avis favorable</b>
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 017-2006 BURLA	<b>POS zone UA et NC</b> – route de Mucelle	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
Rencontre avec Monsieur Gibello (promoteur) et Monsieur Ternay - Cabinet Architude	Rue des Ecoles – Propriété Favre <b>POS zone UA et UB</b>	☞ Projet de deux bâtiments de 15 logements chacun. ☞ Stationnement : moitié en sous-sol, moitié en surface + cession gratuite de terrain au profit de la commune pour la création de stationnements publics le long de la rue des écoles. ☞ Etant donné le caractère du site choisi (cœur de village), le CAUE doit être consulté sur l'aspect architectural des bâtiments, la forme des toitures, ... ☞ Création de logements aidés : en application du PLH, la commission demande la création de logements aidés (minimum 3). ☞ Une nouvelle rencontre sera organisée dans les quinze jours.

Georges DALLEMAGNE précise que concernant ce dernier projet, il a rencontré à nouveau les promoteurs, en présence de Monsieur Salomone, chargé de mission PLH à la Communauté de Communes. La discussion a porté sur l'intégration de 5 ou 6 logements aidés dans ce projet. Ils doivent apporter de nouveaux plans lors de la Commission du 12/10/2006.

Concernant le projet de construction de la société BERAC sur la propriété de Madame Bouzoud à Mucelle, le CAUE ayant maintenu son avis défavorable sur l'intégration paysagère, le dossier va être étudié par une commission spéciale de la DDE. Un point reste à clarifier : celui de la nature des logements des petits immeubles. L'architecte avait déclaré qu'il s'agirait de logements aidés, mais sans confirmations écrites. Georges DALLEMAGNE pense qu'il serait souhaitable de le rencontrer à nouveau.

### Commission Communication (G. DALLEMAGNE)

☞ Site Internet : la commission communication s'est réunie pour étudier les possibilités de le rendre plus complet et attrayant

☞ *Cartes postales* : Marielle PAILLARD a demandé un devis pour la réalisation de cartes postales à partir de photographies de la fresque de l'école et des quatre photographies qui ont gagné le concours. Cela ferait 19 cartes, tirées à 500 exemplaires chacune, pour un coût allant de 1399.32 € à 1722.24€ TTC selon la qualité choisie (semi mat ou brillant). Du point de vue du financement, Georges DALLEMAGNE pense que l'on pourrait procéder par une avance sur subvention à la Bibliothèque. Cette avance serait amortie sur plusieurs années. André HABERLI craint qu'il y ait un trop grand nombre de cartes postales de la fresque et qu'on ne puisse pas les vendre. Bernadette GENDRA voudrait connaître les prix pour une impression en plus petite quantité. Georges DALLEMAGNE pense que la réduction des quantités ne permettra pas forcément de faire des économies sur le coût total, puisque celui-ci tient également compte du travail de mise en forme et de retouche des photos. Il est suggéré de limiter le tirage aux seules photos de Challex issues du concours organisé par la commune et la Bibliothèque, les fresques ayant déjà fait l'objet d'une plaquette. Marielle PAILLARD va demander des précisions sur tous ces éléments.

☞ *Photocopieur* : le responsable des commerciaux de Bourg en Bresse a été reçu et nous a confirmé qu'il rencontrait lui aussi quelques problèmes avec le vendeur avec lequel nous avons traité. Il pense que la machine rencontre des problèmes techniques qu'il se propose de venir étudier avec un technicien. Georges DALLEMAGNE constate que cette machine n'offre plus les mêmes fonctionnalités que notre ancien matériel et a l'impression que nous sommes revenus en arrière. André HABERLI regrette que nos exigences de départ n'aient pas été satisfaites. Bernadette GENDRA répond que le vendeur avait exagéré les capacités de ce matériel et que, dans la même gamme, aucune machine de quelque marque que ce soit, ne pouvait répondre complètement à nos attentes. Anna DOUDOU demande si la société acceptera de nous changer le matériel, s'ils ne parviennent pas à résoudre ces problèmes. Bernadette GENDRA répond par l'affirmative.

### Commission Vie Associative (Patricia AUBERTHIER)

#### Compte rendu de la Commission Vie associative lu par Patricia PILLON.

☞ *Compte rendu Assemblée Générale sou des écoles* : L'assemblée s'est déroulée dans une bonne ambiance avec une bonne participation des parents d'élèves. L'avenir de cette association semble moins préoccupant pour cette nouvelle année scolaire qui débute.

☞ *Vente des brioches de l'Adapei* : La vente des brioches aura lieu week-end du 21 octobre et non le 14 octobre. L'Adapei, les associations concernées et le boulanger ont été informés. Des "flyers" seront distribués et une affichette sera déposée sur le tableau associatif pour informer la population.

### Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU)

☞ *Rentrée scolaire* : elle s'est bien déroulée, le matériel a été livré dans les temps. Les effectifs sont constants par rapport à l'année dernière. A noter que 112 élèves étaient inscrits mais que seuls 109 se sont présentés.

☞ *Projet d'école* : les enseignants continuent à monter le projet de classe de mer. Ils souhaitent soumettre à la Commission finances des propositions d'activités éducatives en faveur des enfants qui n'y prendront pas part. En outre, ils souhaitent un accroissement du temps d'intervention de la personne qui enseigne la musique, afin que les plus petits puissent en bénéficier. Georges DALLEMAGNE répond qu'il faut d'abord assurer le financement de la classe de mer et qu'on ne peut disperser les moyens à l'infini. Par ailleurs, la commune finance la totalité des sorties piscine qui sont des dépenses obligatoires inscrites dans les programmes scolaires. Il appartient au Sou des Ecoles de financer les activités non obligatoires, en fonction de ses moyens. L'enseignement de la musique peut être pris en charge directement par les enseignants.

**La commune finance intégralement les sorties piscine sur présentation des factures, mais n'attribue pas de budget supplémentaire pour les autres activités.**

Georges DALLEMAGNE demande que l'on clarifie rapidement la répartition des compétences entre la commune et le Sou des Ecoles.

☞ *Restaurant et garderie périscolaires* : la Commission a dépouillé les réponses à l'enquête de satisfaction. Celles-ci ont été peu nombreuses (environ 10 sur 40 familles concernées). Elle a relevé trois critiques sur les prix, trois sur l'encadrement, une sur les menus. Actuellement le tarif de la garderie est de 2 €/heure/enfant, toute heure commencée étant due. La Commission envisagerait deux solutions : soit prévoir un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfant, soit facturer à la demi-heure. André HABERLI pense que l'on ne peut pas apporter de telles modifications en cours d'année, et qu'il faudrait en reparler au printemps pour une entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire. Georges DALLEMAGNE voudrait que l'on évalue le manque à gagner pour la commune. Il pense également que l'on ne peut pas baser une décision sur les critiques formulées par une petite minorité de familles concernées. Si l'enquête a eu peu de réponses, la Commission pourrait considérer qu'une majorité de personnes concernées est satisfaite du service. Il note que la dégressivité du tarif en fonction du nombre d'enfants ne permettrait pas de résoudre le problème éventuel d'une famille ayant de faibles ressources et un seul enfant. La solution devrait donc être recherchée ailleurs. Bernadette GENDRA rappelle que si une famille rencontre des difficultés pour payer la cantine, le CCAS peut être saisi.

☞ *Chariot isotherme pour la cantine* : le but est de permettre d'amener en salle en une seule fois tous les plats qu'ils soient chauds ou froids, afin d'éviter les allers-retours en cuisine et d'améliorer la surveillance des enfants. La Commune achètera le meuble (valeur = 820 € environ) et la Maison de retraite achètera les plateaux. Ce chariot servira exclusivement à la cantine scolaire et sera la propriété de la commune. **L'achat de ce chariot isotherme est approuvé à l'unanimité.**

☞ *Pot de rentrée* : il a été organisé le 3 octobre, malgré la panne d'électricité, en présence des instituteurs, des membres de la commission scolaire, de représentants du Sou des Ecoles, de l'association Point Virgule et d'employés communaux.

### **Commission Fleurissement (Patricia PILLON)**

☞ Réunion de la Commission du 11/09/06, en présence des employés communaux : une nouvelle organisation du travail a été mise en place pour les plantations : celles-ci devront être réalisées sur deux jours maximum, les trois employés se répartissant les différents secteurs de la commune.

☞ Fleurissement d'automne : sera effectué fin octobre. Il est prévu de remplacer le platane qui avait été coupé vers la Poste.

☞ Courrier de Monsieur et Madame GUILLON concernant l'entretien de la parcelle communale qui est en limite de leur propriété, le long de la route de la Plaine : André HABERLI lit le courrier. Il apparaît que les mauvaises herbes ont envahi la parcelle. Marielle PAILLARD explique que celle-ci avait été plantée de millepertuis. Une bâche avait été placée sur le sol pour empêcher le développement des mauvaises herbes. Elle n'a cependant pas eu l'effet escompté, puisqu'elle a freiné la pousse des millepertuis mais pas du reste de la végétation. La solution serait d'enlever la bâche. Une réponse sera faite en ce sens à Monsieur et Madame GUILLON.

☞ Cimetière :

- Georges DALLEMAGNE s'inquiète de l'état de l'un des Columbarium et demande s'il pourrait être nettoyé. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative.
- Enclavement de certaines concessions : certaines concessions du cimetière sont difficilement accessibles pour les Pompes funèbres, d'autant plus que celles-ci refusent désormais de passer par-dessus les tombes en raison des risques d'effondrement. Par ailleurs la largeur du portail du cimetière est insuffisante pour permettre l'accès d'un camion-grue.

### **Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE)**

☞ Réunion sur la fiscalité : il s'agissait de faire l'état des lieux de la fiscalité des communes membres. Bernadette GENDRA et Georges DALLEMAGNE craignent que le projet de Taxe professionnelle unique refasse surface.

☞ Filière bois : la CCPG a rassuré ceux qui craignaient que ce projet entraîne une surexploitation des forêts. En fait, cette filière s'inscrira dans le cadre de plans de coupe établis par l'ONF. Elle ne concernera que les forêts soumises au régime forestier. D'après le représentant de l'ONF, toutes les forêts publiques seraient désormais soumises au régime forestier.

☞ Réunion du 21/09 avec la SFMCP : 3 points ont été abordés

- Délimitation de la concession : elle est à revoir périodiquement en raison de l'érosion des berges du fleuve
- Déversement d'eaux usées dans le Rhône : le service assainissement de la CCPG va contrôler la conformité des systèmes d'assainissement des habitations qui sont situées en bordure du fleuve
- Procédure d'alerte en cas d'inondation : Georges DALLEMAGNE a regretté l'inertie des autorités préfectorales en matière d'information des populations concernées et de mise en place d'un plan d'alerte, alors que de leur côté les autorités suisses semblent disposer d'outils performants.

### **Divers (A. HABERLI)**

☞ Une journaliste demande l'autorisation de prendre des photos du prochain Conseil Municipal. La demande est acceptée à la majorité.

☞ Ancienne Douane : demander à la SEMCODA d'installer une clôture le long des berges pour éviter les accidents

☞ PLU : l'enquête publique a débuté le 09/10/2006. Bernadette GENDRA demande que l'on se renseigne sur le coût de la rémunération du Commissaire enquêteur.

☞ Chemin de Corbet : un bureau d'étude doit établir un rapport sur la structure du chemin et sa capacité à supporter une augmentation éventuelle de la circulation automobile.

☞ Maison Saint Joseph : mise en place d'un panneau provisoire « interdiction de tourner à gauche ». Le problème sera réétudié dans le cadre du plan général de circulation demandé à la DDE.

☞ Marché de Challex : un marchand de fruits et légumes vient tous les jeudis entre 10h et 18h. Pierre DUMAREST signale qu'il faudrait leur demander d'emmener leurs déchets. Il demande également s'il ne serait pas envisageable d'installer le marché sous la Halle. Il s'inquiète en effet des problèmes de déneigement pendant l'hiver. Georges DALLEMAGNE pense que pour l'instant il est préférable de le laisser dans un secteur très passant, afin qu'ils puissent faire leur clientèle. Il souhaite aussi étudier la possibilité de faire venir un boucher.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 novembre 2006 à 19h.**

**La séance est levée à 23 h 20.**